

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

**VOTE :**

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°9/2019****Date de la convocation du Comité syndical :** vingt six février deux mille dix neuf**Date de la séance du Comité syndical :** cinq mars deux mille dix neuf**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, Mme. Pierrette BONNET, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul PEYRAC, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Francis CASTAN, Mme. Suzanne BADAROUX, M. Gérard LEMAIRE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** M. Bernard SCHEUER**OBJET : Budgets finances - Mise en place d'un suivi hydrologique sur les têtes de bassin versant**

Vu le constat, en lien avec la Disposition Quali.D2 du SAGE Lot amont, d'un déficit de connaissance sur l'état et le fonctionnement des têtes de bassin versant,


Vu la Disposition D21 du SDAGE Adour-Garonne concernant l'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des têtes de bassin versant,

Vu le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, soulignant la vulnérabilité des territoires de montagne face à ce phénomène et la nécessité d'avoir des indicateurs,

Il est proposé la mise en place d'un suivi hydrologique de têtes de bassin versant, porté par le Syndicat mixte Lot Dourdou et animé localement par le réseau des sites Natura 2000, le Parc national des Cévennes, et les partenaires locaux (Parc naturel régional d'Aubrac, Conservatoire d'espaces naturels, Office national des forêts).

Le suivi hydrologique aura notamment pour ambition de quantifier et d'analyser les relations entre la pluviométrie, les zones humides et les petits ruisseaux. À moyen-long terme, les données récoltées permettront d'analyser le comportement hydrologique lors d'épisodes exceptionnels. Ces éléments, provenant du terrain, sont nécessaires à l'évaluation de la vulnérabilité de nos territoires face aux changements climatiques et à l'anticipation des situations de crises, que ce soit face à l'excès ou à la pénurie de la ressource en eau.

Trois bassins versants de petite superficie (2 à 4,5 km<sup>2</sup>) sont pressentis. Ils ont été choisis pour leur caractère préservé, présentant des zones humides importantes et fonctionnelles. Il s'agit des bassins du *Pougalion* (communes des Salces et de Saint-Laurent-de-Muret), de l'*Ermitanie* (Arzenc-de-Randon, Monts-de-Randon) et du *Peschio* (Mont-Lozère-et-Goulet, St-Étienne-du-Valdonnez et Lanuéjols). Il est à noter que

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA LOZEREParaphe : 

08 MARS 2019

page n° - 15 -

BUREAU DU COURRIER

le *Peschio* avait déjà bénéficié d'un suivi hydrologique durant une courte période (2000-2002) dans le cadre d'une étude menée par une équipe du CNRS.

Au préalable du projet, la première étape consistera valider la faisabilité du suivi par réalisation d'un pré-diagnostic et d'un état des lieux des sites.

Si la faisabilité est confirmée, le projet de suivi comprendra ensuite l'installation, sur chaque bassin versant, d'un pluviomètre, de sondes permettant de mesurer le niveau de la nappe et le débit du cours d'eau à son exutoire.

L'échéancier suivant est proposé :

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Phase 1 : Pré-diagnostic fonctionnel préalable</b>					
Site	<i>Pougalion</i>	<i>Ermitanie et Peschio</i>			
Coût total TTC	<b>2 000 €</b>	<b>4 000 €</b>			
dont 80% DDT	1 600 €	3 200 €			
20% SMLD	400 €	800 €			
<b>Phase 2 (si la phase 1 valide la faisabilité) : État des lieux écologique</b>					
Site	<i>Pougalion</i>	<i>Ermitanie et Peschio</i>			
Coût total TTC		<b>3 000 €</b>	<b>6 000 €</b>		
dont 80% DDT		2 400 €	4 800 €		
20% SMLD		600 €	1 200 €		
<b>Phase 3 : Mise en place du suivi hydrologique (investissement matériel)</b>					
Site	<i>Pougalion</i>	<i>Ermitanie et Peschio</i>			
Coût total TTC		<b>12 175 €</b>	<b>24 350 €</b>		
dont 50%* Agence de l'eau		6 088 €	12 175 €		
20% Région Occitanie		2 435 €	4 870 €		
10%* Département		1 217 €	2 435 €		
20% SMLD		2 435 €	4 870 €		

\* Taux provisoire, à définir dans le cadre des futurs dispositifs d'aides.

Il convient :

- d'approuver la démarche détaillée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces/documents relatifs à la réalisation de ce dossier et aux demandes de financements associées.

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la démarche détaillée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces/documents relatifs à la réalisation de ce dossier et aux demandes de financements associées.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 8 mars 2019

Le Président,

Jacques BLANC

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 8 mars 2019

Le Président,  
**SYNDICAT MIXTE LOT DOUROIS**


REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

08 MARS 2019

Jacques BLANC  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 67 91 66  
mail : contact@smlld.fr

BUREAU DU COURRIER

Paraphe : 

page n° - 16 -